Nos produits de la gamme chauffage sont compatibles avec les aides de l'état et les aides régionales*, en vigueur depuis le 01/01/2023. Pour en savoir plus, les barèmes de travaux et modalités d'éligibilité sont disponibles sur le site France Rénov': www.france-renov.gouv.fr*

**selon dispositif légal en vigueur.*

La **RE2020** est la réglementation environnementale des constructions neuves, celle-ci vient remplacer la RT2012 précédemment en application. Ces règlementations thermiques ont été mises en application par les différents Gouvernements dans un objectif environnemental, en limitant la consommation énergétique des constructions neuves et rénovées.

La **RE2020** concerne toutes les constructions neuves à partir du 1er janvier 2022, avec des objectifs principaux :

- une priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie ;
- diminuer l'impact carbone lors de la construction des bâtiments ;
- garantir la fraicheur des nouveaux bâtiments en cas de forte chaleur

Cette nouvelle réglementation prend en compte, en plus de la performance énergétique, l'empreinte environnementale du bâtiment et sa capacité à générer de l'énergie. La **RE 2020** lance une nouvelle dynamique aux bâtiments à énergie positive.

La **RE2020**, inclus les appareils de chauffage à énergie bois en privilégiant :

- Des appareils avec de bons critères de performances énergétiques
- Des appareils à bois et granulés dits « régulés »
- Des appareils raccordables en air sans agissement sur l'air ambiant
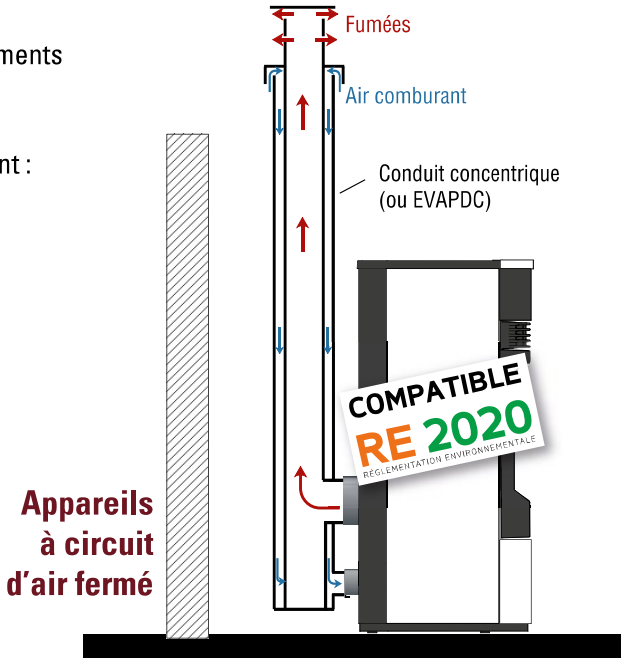
Vous retrouverez dans les tableaux récapitulatifs nos produits compatibles RE2020